DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr 97-334

Applicable à compter du : [2021/11/29]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016

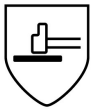

2241B

EN 407

X1XXXX

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN407:2020 , EN ISO 21420:2020 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1270 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2021/11/29

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr® 97-334

Applicable à compter du : [2019/05/14] et jusqu'à: [2021/11/28]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 388

2241B

EN 407

X1XXXX

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009, EN 407:2004 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0907 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2019/05/14

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

Représentants agréés :
COMASEC S.A.S
5, ALLÉE DES BAS TILLIERS
92238 GENNEVILLIERS CEDEX
FRANCE

déclarent sous leur seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Vulcain 2100 Elastofix L18

Applicable jusqu'au : [2019/05/13]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie II

EN 388

224X

EN 407

X2XXXX

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2003, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 0072/015/162/05/07/0021 émis par l'organisme notifié :

IFTH – INSTITUT FRANÇAIS TEXTILE-HABILLEMENT (0072)
AVENUE GUY DE COLLONGUE – 69134 ECULLY CEDEX – FRANCE

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VI (Module C) du règlement.

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2011/11/21